



Cours servais école à distance

Par **Ben2993**, le **25/01/2018** à **17:40**

Bonjour à toute et tous.

Je me suis inscrit au cours servais et je souhaite résilier ça fait donc moins de 3 mois et il me demande 30% du contrat que je n'ai pas et que je ne veut pas leur donner.

Je me suis inscrit pendant une période de réforme militaire ce qui m'oblige de ne pas travailler et de commencer de formation. Je l'ai précisé à la dame que j'ai eu et elle ne m'a rien à dit à ce sujet.

Je souhaite résilier parce que il sont totalement inutile et leurs service sont très moyen par rapport au prix. Il mente sur les dates d'examens donc je me retrouve avec zéro concours alors qu'à la base il m'en avait dis que j'en n'aurai deux fin bref.

J'aurai voulu connaître les échappatoires possible dans ma situation. Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **25/01/2018** à **18:12**

Bjr,

La majorité des gens qui nous questionnent sur ce sujet son au delà de 3 mois et endurent bien des difficultés.

Vous êtes dans les 3 mois, profitez des mesures pour arrêter contractuellement, c'est la meilleure réponse à vous faire.

Par **jos38**, le **25/01/2018** à **18:21**

bonsoir.téléphoner ne sert à rien . vous envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception avant la fin des 3 mois disant que vous résiliez le contrat . vous leur spécifiez, preuves à l'appui, qu'ils ne respectent pas les dates d'examen, etc..exposez le motif militaire, et attendez. ils vous relanceront et vous harcèleront mais comme il a souvent été dit dans ce forum, la majorité des écoles ne vont pas jusqu'au tribunal

Par **morobar**, le **25/01/2018** à **19:38**

Bonjour,

[citation]vous leur spécifiez, preuves à l'appui, qu'ils ne respectent pas les dates d'examen[/citation]

Les écoles préparent aux examens publics ou non, mais ne les organisent jamais.

Comme il y a toujours des examens concernant la fonction publique, il y a toujours des examens pour les différents diplômes, ,l'excuse paraît inopérante.

[citation].exposez le motif militaire[/citation]

Celui-ci je ne l'ai pas compris.

Je suppose que notre militaire sous contrat est en instance de réforme;

Mais cette situation ne m'oblige pas à préparer une orientation future, même si le bon sens la conseille.

[citation]Vous êtes dans les 3 mois, profitez des mesures pour arrêter contractuellement, c'est la meilleure réponse à vous faire.[/citation]

Oui mais cela coûte 30% de la formation.

Voir les autres discussions sur le même sujet.

Par **Visiteur**, le **26/01/2018** à **00:31**

Tapez "servais" dans la case recherche à droite, vous verrez apparaître tous les sujets identiques .

Par **Ben2993**, le **26/01/2018** à **00:36**

Merci pour vos réponses.

Je me suis déjà renseigné et lu ce qui était conseillé de faire cependant ma situation est assez unique puisque je suis en instance de réforme militaire. J'entend bien "qu'il faut bien se préparer à une nouvelle orientation" mais en aucun cas les cours servais aurai du me faire signer ce document car il est formellement interdit d'entreprendre une quelconque activité pendant une instance de réforme.